



Titre de séjour étudiant en mobilité m

Par Anonymbslh20002

Bonjour,

Je suis étudiant algérien, titulaire d'un titre de séjour d'un an portant la mention « élève-étudiant », qui expire le 29 novembre 2025.

Dans le cadre de mes études, je dois effectuer un semestre Erasmus en Italie, de septembre 2025 à février 2026.

Dois-je demander un visa étudiant pour l'Italie ou non ?

Je précise que je vais procéder au renouvellement de mon titre de séjour avec la mention « étudiant en mobilité », mais celui-ci ne pourra m'être délivré qu'après le 29 novembre 2025 (donc en pleine période de mobilité).

Je n'arrive pas à trouver de réponse claire : les informations que je lis sont contradictoires, et je n'ai pas pu obtenir de précisions auprès de la préfecture.

Merci pour vos éclaircissements.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il est quasi certain que vous ayez besoin de demander un visa étudiant pour l'Italie.

Je vous conseillerais de vous rapprocher du consulat général d'Italie à Paris pour entamer une procédure de demande de visa étudiant "programme d'échange".

[url=https://consparigi.esteri.it/fr/servizi-consolari-e-visti/servizi-per-il-cittadino-straniero/visti/visa-etudiants-programmes-dechange-study-visa-exchange-program/]https://consparigi.esteri.it/fr/servizi-consolari-e-visti/servizi-per-il-cittadino-straniero/visti/visa-etudiants-programmes-dechange-study-visa-exchange-program/[/url]

C'est tout ce que je peux pour vous.